



Reconnaissance préalable de culpabilité

Par **pupuce29**, le **09/03/2016** à **21:51**

Bonsoir. J ai été arrêté pour conduite en état alcoolique. Dernièrement j ai récidivé et fait un refus d obtempérer. Je suis convoqué le 24 mars devant le proc pour reconnaissance de culpabilité préalable. J y vais avec mon avocat. Qu est ce que je risque sachant que de ma propre volonté j ai entame des soins en addictologie et je suis hospitalisée depuis six semaines. Après mes soins j aurai un suivi médical et psychologique. J ai peur de prendre de la prison ferme bracelet électronique etc . merci de me rassurer.